

**Conseil économique
et social****Union africaine**

E/ECA/CM/48/6
AU/STC/FMEPI/MIN/Res/6(I)

Distr. générale
31 mars 2015
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Afrique
Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique
Quarante-huitième session

Union africaine
Comité technique spécialisé sur les finances,
les affaires monétaires, la planification
économique et l'intégration*
Première session

Huitième Réunion annuelle conjointe du Comité technique
spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires
monétaires, la planification économique et l'intégration et
de la Conférence des ministres africains des finances, de la
planification et du développement économique de la
Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, 30 et 31 mars 2015

Déclaration ministérielle

Nous, ministres africains des finances, de la planification, du développement économique et de l'intégration réunis à Addis-Abeba les 30 et 31 mars 2015 à l'occasion de la huitième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,

Saluant la présence parmi nous du Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, Monsieur Hailemariam Desalegn, du Président du Rwanda, Monsieur Paul Kagamé, d'anciens chefs d'État et de gouvernement, de gouverneurs de nos banques centrales et de nos banques régionales, ainsi que d'autres dignitaires et invités de marque,

Ayant débattu du thème « Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement » et ayant salué le fait que l'Agenda 2063 résulte de processus consultatifs et contribuera à surmonter les vulnérabilités constantes des économies africaines, notamment leur dépendance à l'égard de l'extraction et de l'exportation de matières premières,

* Le Comité technique spécialisé remplace la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances et la Conférence des ministres de l'intégration; il réunit les ministres des finances, des affaires monétaires, de la planification économique et de l'intégration.

Déclarons par conséquent que :

1. L'Agenda 2063, la vision à long terme du continent réunit les espoirs, les aspirations et les espérances que nourrissent les Africains pour une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale. L'Agenda 2063 devrait servir de vision de la transformation structurelle du continent.

2. L'Agenda 2063 a pour fondement la situation actuelle. Nous constatons que la croissance économique de l'Afrique est passée d'un taux de 3,7 % en 2013 à 3,9 % en 2014, ce qui globalement est relativement satisfaisant, même si elle est encore inférieure à la croissance à deux chiffres nécessaire pour assurer la transformation structurelle. Malgré les perspectives favorables à moyen terme du continent, un certain nombre d'incertitudes pourraient assombrir ses perspectives de croissance ; il s'agit notamment de la baisse du prix de pétrole et des autres produits de base, de la lenteur du redressement économique dans les pays développés, du resserrement des politiques monétaires au niveau mondial, de l'incidence des chocs climatiques et de l'instabilité politique dans certains de nos pays.

3. Nos pays ont fourni des efforts appréciables pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, mais il reste beaucoup à faire pour parvenir à un développement équitable et sans exclusive en Afrique. Nous restons déterminés à lutter contre la pauvreté et les inégalités, à offrir des possibilités d'emploi productif et décent aux jeunes Africains, à autonomiser nos femmes et à donner la priorité au bien-être des enfants africains afin que la génération de 2063 soit robuste et dynamique. Ces nobles objectifs nous imposent de mettre en œuvre des politiques qui stimulent, pour les hommes et les femmes, des activités productives qui permettent à l'Afrique de récolter les fruits de son dividende démographique, notamment en accroissant les investissements dans les domaines de l'éducation et de la santé. Nous nous engageons également à accorder la priorité aux investissements concernant le bien-être des jeunes en leur donnant accès à un enseignement de qualité. Nous réaffirmons par conséquent notre appui total en faveur d'un programme de développement pour l'après-2015, qui prenne en compte les objectifs clés énoncés dans la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et dans l'Agenda 2063.

4. La fragilité des fondements des services sociaux de plusieurs de nos pays a été révélée lors de l'épidémie d'Ebola, qui a eu des effets dévastateurs en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone. Nous notons avec satisfaction l'appui matériel et financier que ces pays ont reçu d'autres pays africains et du secteur privé africain. Nous renouvelons notre appui sans faille aux gouvernements et aux peuples de ces trois pays et saluons les engagements solennels pris jusqu'ici par la communauté internationale de leur venir en aide. Nous lançons un appel afin que des mesures soient prises immédiatement pour rétablir la croissance et permettre le redressement de ces pays, notamment grâce à l'annulation de la dette.

5. La bonne mise en œuvre de l'Agenda 2063 dépendra dans une grande mesure de la marge de manœuvre permettant de créer de solides liens entre la planification, la mobilisation et le financement des processus de la transformation structurelle. Nous accueillons avec satisfaction l'intention de scinder l'Agenda 2063 en plans de développement décennaux distincts pour faciliter sa mise en œuvre. Nous sommes conscients que les pays africains ont eu des expériences diverses de la planification du développement, mais les succès enregistrés dans d'autres régions montrent que des plans de développement sans exclusive, bien articulés

et dotés de ressources suffisantes contribuent de façon décisive à accélérer la transformation structurelle. Nous nous engageons par conséquent à améliorer les processus de planification dans nos pays en renforçant les capacités humaines et institutionnelles à différents niveaux.

6. Des informations et des données statistiques de grandes qualités sont indispensables pour planifier et mesurer correctement les résultats du développement. L'Afrique devrait produire ses propres données afin de pouvoir mieux suivre et contrôler les objectifs économiques et sociaux, y compris les buts et objectifs de l'Agenda 2063. Une révolution des données en Afrique donnerait au continent l'occasion d'interagir activement avec diverses communautés de fournisseurs et utilisateurs de données et de faire sienne toute une gamme de sources de données, d'outils et de technologies novatrices qui lui permettraient de produire des données ventilées, notamment par sexe, pour la prise de décision, la prestation de services et la participation citoyenne. Une révolution des données en Afrique devrait reposer sur le principe d'ouverture de toute la chaîne de valeur des données et sur un environnement dynamique favorable aux données, axé sur les priorités nationales et des systèmes statistiques nationaux sans exclusive. À cet égard, nous soulignons qu'il est important de renforcer les institutions statistiques panafricaines existantes, ainsi que d'autres institutions similaires approuvées par les chefs d'État et de gouvernement, afin d'appuyer l'exécution du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

7. Il est important dans le contexte de l'Agenda 2063 d'harmoniser les plans de développement nationaux, sous-régionaux et continentaux. Nous notons que certains plans nationaux et l'Agenda 2063 ont des points communs. Il sera également important de recourir aux cadres continentaux élaborés sous l'égide de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique tels que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, le Plan d'action pour le développement industriel accéléré en Afrique, la Vision africaine des mines, l'Initiative « Stimuler le commerce intra-africain », le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Cadre de politique sociale pour l'Afrique. La mise en œuvre coordonnée de ces cadres contribuera à la réalisation des objectifs de transformation structurelle de l'Afrique.

8. Les populations africaines doivent être mobilisées à l'appui de l'Agenda 2063, leur participation étant essentielle pour sa bonne mise en œuvre. Pour cela, il faut constituer des coalitions politiques de soutien de la transformation structurelle, avec les secteurs public et privé, les parlementaires, les organisations de la société civile, les médias, les milieux universitaires et autres, chaque acteur s'appropriant le processus. Nous appelons également nos pays et les institutions panafricaines à populariser l'Agenda 2063, en particulier parmi les jeunes Africains, par des stratégies de sensibilisation, d'éducation et de communication, et en les dotant des compétences appropriées qui sous-tendent la transformation structurelle.

9. Un financement suffisant et prévisible est indispensable pour la bonne mise en œuvre des plans et stratégies de développement. Si l'aide publique au développement a été utile, elle constitue en revanche une plate-forme fragile pour le programme de transformation structurelle. L'Agenda 2063 doit avoir pour point d'ancrage la mobilisation des ressources intérieures, grâce à des politiques fiscales efficaces, à la mobilisation de l'épargne, et à l'utilisation d'autres mécanismes financiers comme les fonds de pension, les fonds souverains, les bons de la diaspora et les envois de fonds. Nous prions instamment les banques centrales africaines et les institutions panafricaines d'accroître leur appui aux efforts visant à stimuler la transformation socioéconomique du continent et son financement.

10. Nous nous félicitons de constater que le rapport final du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, dont nous avons préconisé la création, a fait l'objet d'une déclaration spéciale de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Outre le fait de réduire les ressources disponibles sur le continent à des fins de développement, les flux financiers illicites ont des effets négatifs sur la gouvernance et sapent les efforts visant à apporter de la valeur ajoutée aux ressources naturelles de l'Afrique avant qu'elles soient exportées. Nous entérinons la recommandation figurant dans le rapport et appelant la communauté internationale à compléter les efforts que déploie l'Afrique afin de retrouver, arrêter et rapatrier les flux financiers illicites.

11. Le financement est également vital pour la mise en œuvre des accords mondiaux relatifs au développement durable, tels que le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable. Par conséquent, nous entérinons le projet de document intitulé « Financement du développement : le point de vue de l'Afrique », comme document de travail non définitif qui tient compte des résultats des consultations régionales tenues en prévision de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015. Nous prions instamment les pays africains de continuer à parler d'une seule voix tout au long du processus de la Conférence internationale sur le financement du développement. Nous exhortons en outre les négociateurs africains à ne ménager aucun effort pour que les intérêts et les préoccupations de l'Afrique soient pris en compte dans le document final, notamment en ce qui concerne la mobilisation des ressources, les ressources internationales pour le développement, la coopération financière et technique internationale, la dette extérieure, le système monétaire et commercial international, le commerce international, l'innovation technologique, le renforcement des capacités et des mécanismes efficaces de suivi.

12. Nous reconnaissons qu'en plus des difficultés liées à la planification, à la mobilisation et au financement, d'autres problèmes importants influenceront la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les pays africains devront définir des cadres macroéconomiques crédibles et à même d'étayer le processus de planification. Les initiatives de développement des infrastructures peuvent aider à augmenter la capacité de production, à réduire les coûts de transaction et à promouvoir la transformation structurelle. Nous faisons nôtres les projets d'infrastructure prioritaires contenus dans l'Agenda 2063, ainsi que ceux menés directement dans le cadre de l'Initiative présidentielle en faveur des infrastructures. Nous appelons à mettre en place des politiques visant à harmoniser les lois, règles et règlements aux niveaux national, sous-régional et continental.

13. Nous restons attentifs au rôle clef que joue l'industrialisation dans le processus de transformation structurelle. Il convient d'intensifier les efforts que les pays africains déploient actuellement à cet égard, par exemple en améliorant l'environnement politique pour promouvoir l'investissement dans le secteur manufacturier, en prenant des mesures pour accroître la transformation locale des produits de base et des matières premières, en promouvant les relations en amont et en aval, en favorisant les chaînes de valeur nationales et régionales et en améliorant la compétitivité des économies nationales. Ces efforts doivent cependant être complétés par des mesures destinées à accroître davantage le rôle et l'utilisation de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que la mobilisation de l'aide pour le commerce au niveau international. Nous reconnaissons également le rôle crucial du secteur privé dans l'industrialisation et exhortons les pays africains à faire en sorte

d'intégrer les préoccupations des entrepreneurs locaux dans la politique d'industrialisation et la politique commerciale.

14. Nous reconnaissons que les exportations de produits de base ont contribué à la croissance en Afrique. Toutefois, nous sommes également conscients que la dépendance constante du continent à l'égard des exportations de matières premières rend ses économies encore plus fragiles. Nous pensons que l'Afrique peut modifier cette trajectoire par un processus d'industrialisation fondée sur les produits de base et faisant un usage systématique de l'intégration régionale, spécialement du commerce intra-africain. Très importantes à cet égard sont les chaînes de valeur régionales, mais mieux négocier les accords commerciaux internationaux et le financement du commerce est aussi essentiel. Nous croyons que l'Afrique doit investir davantage de ressources dans la production de biens à plus forte valeur ajoutée, qui sont plus compétitifs au plan mondial et sont également à même de stimuler le commerce intra-africain.

15. Nous assistons à la segmentation et à la décentralisation progressives des processus mondiaux de production. L'augmentation du coût du travail en Asie et l'amélioration de l'environnement des affaires dans les pays africains sont des facteurs qui rendent l'Afrique attrayante pour la délocalisation des activités de fabrication. Le continent doit mettre en place des politiques d'industrialisation et des politiques commerciales visant à tirer parti de ces tendances. Nous devons aussi permettre à nos pays de faire fond sur l'évolution des chaînes de valeur mondiales et régionales en tant que stratégie d'entrée dans le développement industriel et la modernisation technologique. En conséquence, nous réaffirmons qu'il existe un lien stratégique entre l'industrialisation et le commerce, et que les deux peuvent, si les bonnes conditions sont réunies, se renforcer mutuellement et placer l'Afrique sur la voie de la transformation structurelle. Correctement utilisé, ce lien peut aider à résoudre le paradoxe de la coexistence d'un chômage élevé et d'une pauvreté extrême avec une croissance robuste.

16. Nous reconnaissons que la politique commerciale doit être bien échelonnée aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral, en fonction des besoins de la politique industrielle et des objectifs de développement. Nous exhortons les pays africains, lorsqu'ils négocient des accords commerciaux et d'investissement, à en évaluer l'impact sur l'industrialisation et la transformation économique. L'intégration régionale étant la priorité de l'Afrique, il faudrait mettre l'accent sur les plans et politiques qui promeuvent cet objectif. Nous reconnaissons donc qu'il est impératif d'accélérer la création de la zone continentale de libre-échange, étant donné son impact potentiel sur le développement industriel.

17. Nous sommes conscients des possibilités qu'offre la zone continentale de libre-échange annonçant un marché élargi qui facilitera les économies d'échelle et favorisera l'harmonisation et la coordination des instruments commerciaux. La zone continentale de libre-échange aidera aussi à résoudre le problème d'appartenance multiple à des communautés économiques régionales et à améliorer l'infrastructure régionale et l'interconnexion. Nous convenons donc de soutenir les négociations en vue d'une zone continentale de libre-échange, négociations qui couvriront le commerce des biens et services. Nous demandons à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et à la Commission économique pour l'Afrique d'accélérer la création envisagée d'un indice africain d'intégration régionale, un outil qui peut servir dans les négociations relatives à la zone continentale de libre-échange.

18. Nous sommes conscients du fait que l'Afrique est la région qui pâtit le plus des émissions des gaz à effet de serre, alors que c'est elle qui en produit la plus petite partie et qu'elle a la plus faible capacité d'adaptation à leurs effets. L'Afrique devrait adopter une position évolutive et ambitieuse dans les négociations sur les changements climatiques qui se dérouleront à Paris en 2015 dans le but de parvenir à un accord contraignant. Nous insistons pour que l'accord qui sera conclu à Paris, réponde aux recommandations contenues dans le cinquième rapport d'évaluation du Comité intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat et porte sur les principaux piliers du Cadre de coopération régionale du Processus de Bali, sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées. Nous préconisons d'adopter une politique, une planification et des pratiques fondées sur des principes scientifiques et des données probantes pour que le développement de l'Afrique soit plus durable, plus résilient et moins vulnérable aux impacts négatifs de la variabilité et du changement climatiques. Les voies de développement à faible émission de carbone et résistant au climat peuvent également ouvrir de nouvelles perspectives économiques.

19. Nous reconnaissons l'importance qu'il y a d'établir des partenariats pour soutenir la mise en œuvre de la vision de développement de l'Afrique. Nous sommes également conscients de la nécessité pour l'Afrique de nouer d'autres formes de partenariat qui soient ancrées sur plus d'égalité et de respect mutuel et qui soient bénéfiques pour le continent, notamment pour son programme de transformation. À cet égard, nous exhortons vivement nos pays à explorer la coopération Sud-Sud et triangulaire afin de tirer parti des opportunités offertes par les puissances économiques émergentes. Nous exhortons néanmoins nos partenaires traditionnels à continuer d'apporter leur soutien à nos efforts de développement.

20. Nous entérinons le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et appelons à sa mise en œuvre intégrale et effective. À cet égard, nous prions les pays africains en développement sans littoral d'intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs stratégies de développement nationales et sectorielles afin d'assurer sa mise en œuvre effective. Nous appelons aussi la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les commissions économiques régionales et toutes les autres organisations régionales et sous-régionales à apporter le soutien nécessaire aux pays africains en développement sans littoral, dans le cadre de leurs programmes de travail et mandats respectifs.

21. Nous notons que les progrès accomplis par les pays africains les moins avancés pour la réalisation des objectifs et cibles du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul) ont été inégaux, et appelons les partenaires de développement à fournir une aide publique au développement plus importante et préférentielle aux pays africains les moins avancés. Nous réaffirmons la nécessité d'institutionnaliser l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés et de s'assurer que les pays africains les moins avancés sont représentés, comme il se doit, à cet examen. Nous nous félicitons de l'offre faite par le Gouvernement italien d'accueillir en juin 2015 une réunion ministérielle sur la transformation structurelle et la sortie du statut de pays africains les moins avancés. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement et les petits États insulaires, ainsi que d'autres partenaires d'organiser une réunion régionale africaine en prélude à la réunion ministérielle envisagée en Italie.

22. Nous nous félicitons du renforcement continu du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique visant à assurer la cohérence au sein du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Nous apprécions, par conséquent, la décision de convoquer une réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique au cours de notre réunion. Nous notons que le Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine arrive à expiration en juin 2016 et saluons l'initiative prise, par l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine, d'élaborer un nouveau cadre pour faire suite au Programme décennal de renforcement des capacités en vue de renouveler le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine autour du programme d'intégration et de développement de l'Afrique.

23. Nous remercions le Gouvernement et le peuple éthiopiens pour l'hospitalité réservée constamment à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique et pour les facilités qui leur sont accordées par courtoisie afin d'assurer le succès de nos réunions.